

Le 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Catherine GRANGE, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 3 et 5 juillet 2021

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Catherine GRANGE, Maire	X	
Frédéric GEHIN, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Lionel RITTNER, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 5 ^{ème} adjoint		X (pouvoir à M-H. LAJON)
Alain CHADI		X (pouvoir à L. RITTNER)
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER		X (pouvoir à F. GEHIN)
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT		X (pouvoir à F. SALAMAND)
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL		X (pouvoir à F. MANON)
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE	X	

M. Alain CHADI donne **pouvoir** à M. Lionel RITTNER

M. Hervé DELBEGUE donne **pouvoir** à Mme Marie-Hélène LAJON

Mme Sophie GUILLAUD-PIVOT donne **pouvoir** à Mme Fabienne SALAMAND

M. Grégory MEYER donne **pouvoir** à M. Frédéric GEHIN

Corbelin – séance du 8 juillet 2021

M. René VIAL donne **pouvoir** à M. François MANON.

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents, soit 14 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Marie-Claude GARIN.

Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Compte-tenu du contexte actuel (départ de la secrétaire générale), et du délai réduit entre les deux réunions, le compte-rendu n'a pas pu être adressé aux élus.

Il est indiqué que les comptes-rendus des séances du 11 juin et du 8 juillet seront soumis à approbation lors du Conseil municipal du mois de septembre.

ORDRE DU JOUR :

- Vente de la parcelle AE451 (partie déclassée du Passage Sainte Anne)
- Subvention pour les conscrits et arrosants
- Personnel communal :
 - Modification du tableau des effectifs
 - Rémunération des heures supplémentaires des agents communaux
- Lignes directrices de gestion : *point d'information sans vote*

Décisions prises par délégation :

Néant



Délibération n° 2021-7-1 :
Vente de la parcelle AE451

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal n°2021-5-5 en date du 20 mai 2021, par lequel ce dernier a validé le déclassement du domaine public de 57 m² du Passage Sainte-Anne.

Le SDIS de l'Isère a apporté la précision suivante, à la suite d'une question relative à la sécurité, et à l'évacuation de l'église :

« Si le public peut évacuer l'église et rejoindre la voie publique sans obstacles ni rétrécissements*, il ne semble pas y avoir de problèmes à adopter cette configuration. »

*précision demandée sur ce terme : « Il s'agira de ne pas rétrécir la voie entre l'angle de l'église et le bâtiment tiers situé en vis-à-vis afin de ne pas créer « d'entonnoir » à cet endroit-là. Un espace de 1,80 mètres serait souhaitable. »

Le déclassement d'une partie de ce passage n'entraînant ainsi aucune problématique de sécurité vis-à-vis de l'église, Madame le Maire propose au Conseil d'approuver la vente du terrain.

Elle indique que le service des Domaines a émis un avis sur la valeur vénale du bien à hauteur de 1500€.

Elle propose donc que la vente ait lieu au montant de 1500€ auxquels il convient d'ajouter les frais d'actes notariés et les frais liés au bornage réalisés par le géomètre et initialement payés par la Commune.

François MANON demande qu'on lui confirme que les frais de géomètres sont bien à la charge de l'acquéreur. Madame le Maire lui précise que c'est bien le cas.

Vu la délibération n°2021-5-5 du 20 mai 2021 portant déclassement du domaine public d'une partie du Passage Saint Anne, parcelle AE451,

Vu l'avis des domaines en date du 21 mai 2021 fixant la valeur vénale de ladite parcelle à 1500€,

Vu la proposition d'achat formulée par MM. AILLOUD,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- DECIDE de vendre le terrain cadastré AE 451 à MM. AILLOUD au prix de 1 500€, auxquels il s'agira de rajouter les frais d'actes notariés et les frais de géomètres avancés par la Commune pour la réalisation du bornage
- AUTORISE madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,
- CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de Pont de Beauvoisin, ou à défaut toute autre étude compétente.

Délibération n° 2021-7-2 :

Versement d'une subvention pour les conscrits et les arrosants

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les conscrits et arrosants de la Commune ont participé activement à l'organisation du Championnat National UFOLEP Cycloport qui s'est tenu les 3 et 4 juillet sur Granieu et Corbelin.

Afin de racheter les denrées alimentaires encore consommables, elle propose le versement d'une subvention aux associations, sur la base des justificatifs présentés par leurs Présidents. Elle précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Madame le Maire précise qu'il s'agissait pour ces deux associations de la première tenue de buvette depuis la crise sanitaire. Elle indique que les jeunes ont acheté plus de denrées qu'ils en ont écoulées. Elle propose le rachat des denrées alimentaires encore consommables. Administrativement, il s'agit bien d'une subvention, mais cela concerne uniquement le rachat de denrées, à leur prix initial d'achat. Le montant total se porte à 240.00€, conformément aux factures qui ont été présentées par les associations.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré et voté :
POUR : 19
CONTRE :
ABSTENTION :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Conscrits : 120.00€
- Arrosants : 120.00€

PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 6574.

Délibération n° 2021-7-3 :
Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire indique que la procédure de recrutement pour le poste de l'agent en charge de l'urbanisme est terminée. L'agent retenu est titulaire de la Fonction Publique d'Etat, et fera l'objet d'un détachement d'une année, renouvelable et transformable en intégration à terme. En application des dispositifs d'équivalence entre fonctions publiques, son grade d'accueil est le grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe. Il convient donc de créer un poste à temps complet au grade évoqué.

Les postes laissés vacants feront l'objet d'une suppression, après avis du Comité technique.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTION :

DECIDE la modification du tableau des effectifs, en créant un poste au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Chapitre 012.

Délibération n° 2021-7-4 :

Rémunération des heures supplémentaires des agents communaux

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la charge de travail sur les différents services, et les besoins en remplacement ont entraîné la réalisation d'heures supplémentaires pour une partie des agents.

Afin de ne pas pénaliser le service rendu, elle indique qu'il n'est pas possible de prévoir une récupération de l'ensemble de ces heures.

Aussi, afin d'éviter de soumettre chaque heure supplémentaire rémunérée à délibération du Conseil municipal, elle propose une délibération de principe validant le paiement des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

Elle propose que l'ensemble des agents de la Commune, de catégories B et C puissent voir leurs heures supplémentaires rémunérées, dans la limite de 25 heures par agent et par mois, et dans le respect des crédits ouverts au budget (chapitre 012).

Les heures à rémunérer feront l'objet d'un état mensuel ou trimestriel signé par Madame le Maire, et auront été soumises à validation préalable du Directeur Général des Services ou du Maire.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTION :

APPROUVE l'institution de l'Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires dans les conditions évoquées.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Chapitre 012

Point d'information :
Approbation des Lignes Directrices de Gestion (LDG)

Frédéric GEHIN, 1^{er} adjoint, rappelle que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique enjoint l'ensemble des collectivités à définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Ces dernières poursuivent deux objectifs :

- 1- Déterminer une stratégie en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (exemple : anticiper les départs en retraite...)
- 2- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021. Dès lors que la Commune n'aura pas défini des LDG, aucun avancement de grade ne pourra être prononcé.

A ce titre, un groupe de travail a été constitué avec les élus et les agents, et le projet de Lignes Directrices de Gestion a été soumis au Comité technique qui a émis un avis favorable, le 8 juin dernier.

Ces éléments seront validés par un arrêté de Madame le Maire, et ne sont pas soumis à délibération.

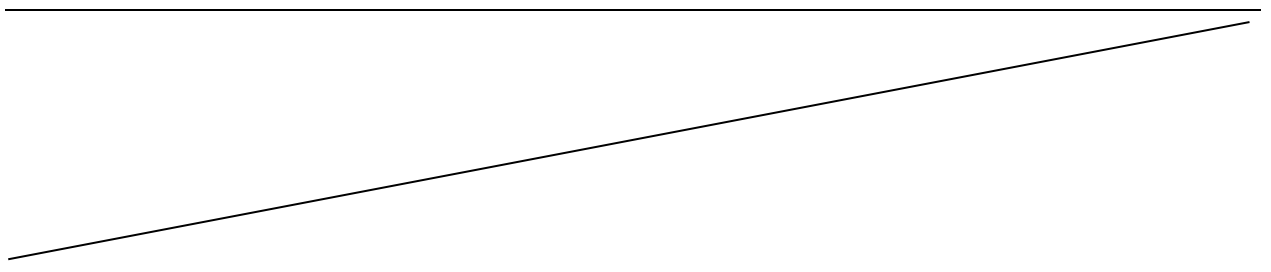
Frédéric GEHIN présente les différents éléments d'orientation, qui fixent la politique RH de la mandature, et la ligne de conduite du nouveau Directeur Général des Services.

Madame le Maire rappelle l'importance de la coopération élus/Agents et la volonté de l'équipe municipale d'aider à la montée en compétences. Elle souhaite accentuer les formations notamment en commun avec la Communauté de communes mais également avec les communes voisines, par exemple pour les habilitations (électriques ou de conduite). Elle souhaite permettre aux agents de se responsabiliser. Elle précise également que l'ensemble de ces éléments permettra de conduire la mise en place du RIFSEEP.

François MANON approuve la volonté de l'équipe de soutenir et favoriser la progression des agents, afin d'apporter une qualité de travail supplémentaire.

Marie-Hélène LAJON demande si ces éléments seront de mise en œuvre immédiate. Frédéric GEHIN lui indique que les principes sont posés, et permettent d'initier l'étude des éventuels dossiers d'avancement de grade notamment. Ce document liste l'ensemble des chantiers et fixe la philosophie.

François MANON indique qu'il est favorable aux avancements par compétences plutôt que par ancienneté.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Frédéric GEHIN indique que le dernier conseil communautaire de cette année scolaire aura lieu le 15 juillet prochain. Beaucoup de comités de travail intercommunaux se sont réunis au mois de juin, marquant la reprise à l'issue des périodes de confinement. La rentrée sera notamment marquée par les dossiers concernant le plan climat (présentation de la stratégie et des axes forts), la mobilité (aide à l'achat pour les vélos à assistance électrique), et la volonté de la Communauté de communes d'identifier les besoins en médecins notamment sur la partie Sud-Est du territoire afin de lutter contre la désertification, sans pour autant construire des maisons de santé.

Madame le Maire donne à ce titre l'information sur l'ouverture du Centre de vaccination de Pont-de-Chéruy ce mercredi 14/07. Elle invite à partager l'information en masse et précise que les inscriptions se font via le site Doctolib.

Marie-Claude GARIN indique qu'a eu lieu la 3^{ème} réunion de la commission sociale. Elle a noté que beaucoup de demandes de logements sont faites à la suite de violences conjugales. Elle indique qu'une sous-commission « accompagnement social des ménages » sera prochainement créée. Lors de la dernière rencontre de la Commission culture, la création d'une base de données des actions culturelles sur le territoire a été actée.

François MANON indique à l'assemblée être toujours dans l'attente de sa convocation pour la commission GEMAPI, qui a lieu le 12/07 à Brangues.

Anthony BOUVIER donne l'information de la réélection du Bureau du Syndicat des Marais, suite au décès de M. le Maire des Avenières-Veyrins-Thuellin. Il informe que Mme BOITEUX a été élue Présidente, et que MM. GRANGER, MARCEL, MANON et GUINET ont été élus Vice-présidents. Il indique que de vastes discussions sont en cours sur le partage du foncier (notamment entre une acquisition par la Communauté de communes ou un retour aux communes). Il indique cependant que le syndicat peut quoi qu'il en soit répondre aux travaux d'urgence.

Monsieur MANON précise que le 13/7 à 14h, une visite de l'ENS de Corbelin est programmée, départ devant la Mairie.

Marie-Hélène LAJON donne l'information que le dernier numéro de la Gazette est arrivé de l'imprimeur. La distribution aura lieu dès le 9/7. Elle informe également que le portage de certains dossiers a été échangé avec Marie-Claude GARIN, et qu'elle chapeaute désormais la Médiathèque. Sophie VANHAY a échangé avec un collectif de théâtre Les tentes de l'âtre qui prévoit une représentation le 27/8 (programme prochainement diffusé), avec l'installation d'un barnum vers le monument aux morts. Le thème sera la nourriture, le bien-manger et le rapport au corps.

Yoann ZINOPOULOS fait un point d'étape sur les travaux de l'aire de jeux : une partie est montée, début des terrassements en graviers. Du retard est à noter, lié aux intempéries. Cependant, quoi qu'il en soit, la finalisation de l'aire se fera la semaine du 19/07, pour une ouverture à l'issue.

Marie-Claude GARIN rappelle que les journées du patrimoine auront lieu les 18 et 19 septembre avec notamment des portes ouvertes à la mairie, et la tenue d'une exposition sur l'histoire de la mairie et son patrimoine. Elle appelle à la mobilisation des élus, par tranches de 2h, pour assurer les visites de la Mairie. Elle précise qu'en outre les boîtes à livres seront installées avant le 19 juillet.

Corbelin – séance du 8 juillet 2021

Lionel RITTNER indique que le point à temps automatique (PATA, réparation des couches de roulement des chaussures) sera terminé d'ici le 14 juillet. Des modifications de signalisation sont à mettre en place courant du mois de juillet. Il adresse ses vifs remerciements aux services techniques quant à leur implication pendant et avant la course UFOLEP.

Fabienne SALAMAND fait part des nouveaux horaires de l'école à compter de la prochaine rentrée scolaire : 8H30-11H45 et 13h45-16h30. L'allongement de la pause du midi permet la mise en place de 2 services de repas. En parallèle, un point important sur le transport scolaire a eu lieu pour faire suite d'une part au retard chronique du bus, et surtout à l'augmentation prévue du nombre d'enfants en garderie au Moulin à partir de la rentrée. Elle indique qu'un pédibus va être mis en place pour faire le lien entre l'école et le Moulin et qu'une réflexion est en cours sur une modification de l'emplacement de l'arrêt du bus scolaire. Madame le Maire salue la bonne volonté de tous pour trouver des solutions. Elle précise que des essais sont prévus avec le transporteur, la semaine du 12 juillet.

Fabienne SALAMAND informe également de la reprise des animations : notamment la tenue d'une soirée mousse le 15/7 au Moulin de 18h à 22h (12/18ans), la présence de la Ludothèque à Corbelin le 22/7 à 12h, sur le stade et la tenue de la Vogue du 23 au 25 juillet, avec le tir du feu d'artifice le 25 au soir.

François MANON rappelle qu'un début d'étude avait eu lieu pour la mise en place d'un pédibus sécurisé de l'avenue de la soie, jusqu'au parking en face de la salle polyvalente. Un aménagement pourrait être réfléchi avec notamment l'utilisation d'un ténement appartenant à la Commune. Madame le Maire indique vouloir mobiliser une inter-commission travaux/enfance sur ce sujet à la rentrée et souhaite qu'un travail plus global soit mené sur les déplacements dans le Village.

Un membre du public s'interroge sur la mise en place du Conseil municipal des enfants. Jocelyne SCAPPATURA indique qu'un début de projet avait été mené mais a été suspendu avec la crise sanitaire. Elle propose qu'une nouvelle réflexion soit menée dès la rentrée. Fabienne SALLAMAND lance un nouvel appel aux adultes volontaires. Madame le Maire indique de son côté avoir été interpellée par des enfants volontaires lors du pique-nique de l'école.

Madame le Maire souhaite un bel été à l'ensemble du Conseil municipal et indique que la prochaine réunion aura lieu le 2 septembre à 19h00.

Séance levée à 19h52.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 8 juillet 2021

- Délibération n°2021-7-1 : Vente de la parcelle AE451 (partie déclassée du Passage Sainte Anne)
- Délibération n°2021-7-2 : Subvention pour les conscrits et arrosants
- Délibération n°2021-7-3 : Modification du tableau des effectifs
- Délibération n°2021-7-4 : Rémunération des heures supplémentaires des agents communaux

